

Association Droit et Procédure

Dîner annuel - 25 juin 2013 - Polo de Paris

Julie Couturier accueillait ses invités, pour le traditionnel dîner annuel de l'association Droit et Procédure, qu'elle préside depuis janvier dernier, au Polo de Paris, présidé par son confrère Jean-Luc Chartier, ce mardi 25 juin 2013. Avant de céder la parole à Madame le Bâtonnier de Paris Christiane Féral-Schuhl, qui a évoqué les principaux sujets préoccupant sa profession, elle a déclaré qu'elle entendait placer son mandat sous le signe de l'ouverture et rendu un hommage appuyé à son « Bureau » ainsi qu'à feu Mario Stasi, avant de demander à son prédécesseur, Stéphane Lataste, de remettre le Prix 2013 Droit et Procédure désormais baptisé "Prix Mario Stasi" à Marie-Amandine Stévenin et Céline Etre à qui nous présentons nos chaleureuses félicitations.

Jean-René Tancredi

Depuis que nous nous sommes quittés, ici même, le 12 juin 2012, il s'est passé beaucoup de choses. Tout d'abord, le 8 novembre, sous une présidence éclairée, nous avons organisé, à l'auditorium de la maison du barreau, une réunion d'information sur les nouvelles pratiques de la procédure civile devant le Tribunal de grande instance de Paris issues du nouveau *Vade-mecum*.

Il s'agissait de faire connaître à nos confrères le protocole de procédure civile signé, en juillet 2012, par vous, Madame le président du tribunal et par vous, Madame le bâtonnier, dont l'objectif est de définir des règles de bonne pratique et de développer la communication électronique pour assurer le bon déroulement de la procédure devant le tribunal. Aux côtés des tontons flingueurs, Antoine Genty et Jean-Louis Bigot, intervenait Savinien Grignon-Dumoulin, vice président au Tribunal de grande instance de Paris.

Depuis toujours, Droit et Procédure, sur délégation de l'Ordre des avocats et aux côtés des membres du conseil en charge des relations avec les juridictions, a participé à l'élaboration de cette « justice partenariale » pour reprendre l'heureuse expression de Madame le Professeur Natalie Fricero.

A la Cour, nous avons également participé aux travaux qui se sont déroulés sur l'initiative de la Première Présidence dans le prolongement de la convention signée entre la Cour et les Barreaux

du ressort le 13 décembre 2011 sur la concentration et la structuration des écritures. Ces conventions sont le fruit d'un dialogue nécessaire entre avocats et magistrats, afin de permettre d'appréhender les contraintes de chacun, et elles tendent, dans cet esprit, à faciliter le quotidien des acteurs de la justice. Comme l'ont souligné les auteurs, ces protocoles doivent toutefois rester des guides de bonnes pratiques, des recommandations.

Ils ne sauraient aller au-delà ni encore moins contourner les règles du Code de procédure civile. Mais qu'on les critique ou qu'on les loue, ces protocoles doivent être connus de nos confrères. C'est dans cet esprit que toutes les conventions connues ont été mises en ligne sur le site de l'association et que j'ai adressé aux adhérents début avril une petite note contenant une bibliographie sur ce thème. Dans le même esprit d'échange entre avocats et magistrats, j'ai participé, le 26 mars, à la journée de formation organisée par la Cour d'appel de Paris sur « le procès civil et la communication électronique ». Nous avons, si j'ose dire, plaidé à quatre mains avec le président Chauvin pour l'organisation interactive de l'audience.

Je profite de l'évocation de ces travaux communs pour rendre un hommage appuyé aux magistrats avec lesquels nous travaillons tant à la cour qu'au tribunal et à la qualité des relations que nous entretenons avec eux.

Monsieur Lataste, depuis le 1^{er} janvier 2013, à mon tour je peux dire : moi, Présidente de Droit et Procédure...

Et moi, Présidente de Droit et Procédure, je suis heureuse d'avoir l'occasion, ce soir, d'être votre interprète à tous, pour adresser à Stéphane Lataste nos plus vifs remerciements pour le remarquable travail qu'il a accompli.

Il faut dire que l'actualité de la procédure ne l'a pas épargné : réforme de la procédure d'appel, disparition des avoués, communication électronique, révision du protocole de procédure civile au tribunal, élaboration de la convention « structuration » à la Cour. Stéphane a su, de main de maître, réagir à cette actualité foisonnante : il a organisé pas moins de trois réunions sur la procédure d'appel avec l'aide du précieux Emmanuel Jullien qui a regroupé nos travaux dans un cahier bleu, le dernier paru.

Cette gestion de l'actualité ne l'a pas empêché de savoir prendre de la hauteur et décrire des articles de réflexion sur les principes directeurs de la procédure civile. Merci à toi Stéphane, en notre nom à tous, pour tout ce que tu as fait.

J'ai, quant à moi, à l'aube de ce mandat, exprimé au conseil d'administration les quelques idées et les quelques vœux que j'ai pour l'association et dont certains sont déjà exaucés.

J'ai voulu placer ce mandat sous le signe de l'ouverture.

Ouverture à un public plus large d'abord

Une association comme la nôtre ne peut être écoutée que si elle est représentative.

Selon les derniers chiffres publiés par le CNB, l'âge moyen du barreau se situe entre 40 et 43 ans. Il nous appartient donc de nous tourner vers ce jeune barreau pour que passent de génération en génération les valeurs de Droit et Procédure.

La force d'une association comme la nôtre, c'est aussi le nombre. Nous partimes 359 et par un prompt renfort, je souhaiterais que nous soyons 500 fin 2014... n'est pas Cornille qui veut !

Mais, c'est bien parti. Depuis le début de l'année, nous avons déjà admis 35 nouveaux adhérents : beaucoup d'entre eux sont présents ce soir.

Je suis particulièrement heureuse de les accueillir et de leur montrer l'autre facette de Droit et Procédure : pour la plupart, ils sont venus pour le sérieux et la qualité de nos travaux. Ils s'aperçoivent ce soir que l'association est aussi un lieu de convivialité.

Soyez les bienvenus et surtout, bousculez-nous, dites-nous au fil de l'année ce que vous attendez de l'association, de votre association : vos suggestions seront toujours les bienvenues.



Julie Couturier

Photo © Jean-René Tancredi - Téléphone : 01.42.60.36.35

Ouverture vers nos partenaires

Les actions communes menées avec d'autres organisations sont aussi l'occasion de faire connaître l'association et ses travaux.

C'est dans cet esprit que nous avons organisé, le 11 avril dernier, avec l'UJA, une réunion consacrée à l'actualité de la procédure civile.

C'était, de manière très égoïste, un symbole fort pour moi que de commencer ce mandat en réunissant mes deux familles.

Sous la présidence de Massimo Bucalossi, qui vient de quitter ses fonctions après une magnifique année clôturée par une magnifique revue, et qui a laissé la place à Leïla Hamzaoui que je salue, ont été abordés plusieurs thèmes d'actualité :

- **L'expertise** dont nous a parlé Jérôme Martin,
- **La procédure d'appel** qui a été évoquée par Dominique Piau, membre du conseil de l'Ordre, membre de notre association depuis longtemps déjà.

- **L'injonction de payer** devant le Tribunal de grande instance qu'a traitée Muriel Cadiou, dynamique membre du conseil d'administration. Muriel a aussi évoqué les modes alternatifs de règlement des litiges sur lesquels j'espère que nous pourrions bientôt organiser une réunion plus développée avec la commission « Règlement extrajudiciaire des litiges » de l'ACE, animée par Catherine Peulvé, également Présidente de l'ACE Paris et Louis Degos, tous deux membres de l'association.

- Enfin, Annabel Boccara, membre du conseil de l'Ordre en charge du RPVA a, naturellement, parlé de **l'actualité de la communication électronique mais aussi des protocoles d'accord**.

Cette réunion a « fait salle comble » et le cahier bleu reprenant les différentes interventions devrait prochainement paraître.

Un autre partenariat qui se pérennise est celui avec l'Association des avocats praticiens des procédures et de l'exécution (AAPPE).

Stéphane, avec notre ami Alain Provansal, avait déjà ouvert la voie du rapprochement entre nos deux associations. Il ne se dément pas à présent que Frédéric Kieffer a pris la tête de l'AAPPE.

Symboliquement, nous avons chacun adhéré à l'association de l'autre pour gommer ce qui a pu apparaître, pendant quelques années, comme une forme de rivalité entre nous.

Après le colloque de 2012 sur le recouvrement des



Remise du Prix Mario Stasi à Marie-Amandine Stévenin et à Céline Etre par Stéphane Lataste

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

créances en Europe, nous organisons, à Lyon, le 11 octobre prochain, un colloque sur le patrimoine familial et les procédures collectives, également en partenariat avec l'IFPPC.

Droit et Procédure y sera avantagement représentée par Clémence Bertin-Aynès, Muriel Cadiou et Céline Ranjard Normand, toutes trois membres du conseil d'administration, trio de choc et de charme, que je remercie pour leur implication dans ce beau projet.

(...)

Ouverture vers d'autres disciplines

Droit et Procédure s'est efforcée, depuis quelques années, de sortir de son « cœur de métier » qu'est la procédure civile pour s'intéresser à d'autres matières : la procédure en droit des sociétés, la procédure douanière, les aspects procéduraires de la QPC...

Cette ouverture doit se poursuivre.

Il est, par exemple, indispensable que nous développons le « réflexe communautaire » et que nous contribuons à faire connaître à nos confrères les instruments de la procédure civile européenne. J'étais invitée, vendredi dernier, à Bruxelles, aux Entretiens européens de la procédure civile organisés par la DBF et consacrés à la Procédure civile européenne.

Il est certain que ces instruments sont difficilement lisibles : la langue des textes reste très absconse et leur mise en œuvre est parfois complexe.

Comment ne pas être sceptique face à l'émergence d'une justice très standardisée : procédure écrite, sans audience, la plupart du temps sans avocat, soumise à une structuration forcée des écritures par l'utilisation généralisée des formulaires.

Mais là encore, ces dispositifs sont à l'évidence perfectibles mais il faut les connaître. Droit et Procédure y contribuera.

La formation reste d'ailleurs l'un des rôles essentiels de notre association.

Merci à tous ceux qui, sous la bannière Droit et Procédure, assurent la formation des élèves avocats comme de nos confrères.

Faut-il rappeler que, dans le cadre de la formation initiale, les modules de procédure civile sont assurés grâce à l'inlassable énergie d'Antoine Genty et d'Hervé Regnault avec, à leurs côtés, plusieurs membres de l'association et quelques anciens présidents.

Une nouvelle fois, Droit et Procédure sera présente à Campus où deux ateliers porteront le « label » de l'association. Celui sur l'actualité des voies d'exécution que nous assurerons avec mon inoxydable complice Denis Talon et celui sur la procédure d'appel qui sera assuré par Emmanuel Jullien, Maurice Bencimon, Jean-Claude Cheviller et le président Chauvin : on ne change pas une équipe qui gagne.

Nous organiserons enfin, à la rentrée, toujours avec Denis Talon, le traditionnel colloque Woog d'actualité des procédures civiles et d'exécution.

Je ne voudrais pas terminer sans saluer l'énergie, la fidélité, le soutien sans faille d'un conseil d'administration fabuleux. Vous voyez, Madame le bâtonnier, l'association est en ordre de marche.

Elle demeure cette société savante au service de nos confrères, animée par le travail, le sérieux, le dévouement et le désintéressement de ses membres. **Avant de vous laisser dîner, je voudrais vous quitter sur un sourire.**

Un sourire lumineux.

Celui d'un grand avocat.

Celui d'un ami de l'association.

Celui d'un homme pour lequel j'avais une immense affection.

Celui d'un homme qui était si proche des jeunes qu'il nous a paru naturel de donner son nom au prix Droit et Procédure que je remettrai tout à l'heure à Céline Etre et Marie-Amandine Stévenin, nos lauréates cette année.

Cet homme, vous l'avez deviné, c'est le Bâtonnier Mario Stasi.

Julie Couturier

2013-522

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35



Christiane Férat-Schull